

Mme l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Comme rappelé lors du CTSD du 28 février, deux éléments de contexte sont à noter dans la préparation de rentrée 2019 pour le 1er degré :

- Un déficit résiduel de moyens suite à des suppressions massives de postes il y a quelques années, en particulier dans le domaine du remplacement et du RASED.
- une baisse significative de la démographie scolaire.

En conséquence, la dotation de 17 postes allouée au département est positive car elle permet de conforter la dynamique d'amélioration de notre Ecole et répond également à un rapport P/E (nombre de postes pour 100 élèves) le plus défavorable de l'académie.

Dans ce contexte, le projet de mesures présenté lors du groupe de travail du 28 janvier est globalement positif car il répond aux besoins du département et va dans le sens des revendications portées par le Sgen-CFDT. A noter en particulier : l'effort budgétaire sur les secteurs fragiles (zones urbaines sensibles et ruralité), l'attention envers la maternelle avec une balance ouverture/fermeture quasiment à l'équilibre contrairement aux années précédentes, des moyens mis sur des leviers d'actions variés (enseignement spécialisé, accompagnement pédagogique, remplacement).

Toutefois, il reste des situations particulières qui demandent d'être réexaminées aujourd'hui et suivies d'ici à la rentrée.

La situation positive pour le 1er degré contraste avec la suppression de 11 postes en collèges malgré une prévision à la hausse du nombre d'élèves (166 élèves).

En conséquence, les établissements seront davantage sous pression : avec une augmentation des taux d'encadrement, une difficulté plus grande à organiser des groupes et des dispositifs d'aide, un recours accru aux heures supplémentaires.

Au sujet des ULIS, la décision de supprimer les dotations complémentaires sur projet, sans compensation d'heures dans la DHG des établissements, va dégrader les conditions d'inclusion en classe ordinaire des élèves en situation de handicap, notamment ceux présentant un trouble des fonctions cognitives.

Pour conclure, un mot sur le projet de loi "Ecole de la confiance" voté à l'Assemblée le 19 février dernier, et en particulier l'article visant la création d'établissement public des savoirs fondamentaux.

L'absence de concertation avec les partenaires syndicaux, sur ce dossier, est regrettable. Pourquoi préférer généraliser un dispositif, sans laisser le temps aux expérimentations en cours d'être évaluées ?

- Sur l'enjeu de maintenir un maillage scolaire (écoles et collège) sur des territoires fragilisés sur le plan démographique, ce dispositif peut être une réponse positive, à condition d'un consensus étroit entre tous les partenaires locaux.

- Par contre, la réponse apportée à la problématique, forte, de la gouvernance des écoles du 1er degré, est très contestable. En effet, la « mise sous tutelle » administrative des écoles collège de secteur révèle une vision très réductrice et simpliste du dossier. C'est au contraire de plus d'autonomie et de réactivité décisionnelle, financière, dans un rapport de proximité étroit avec son territoire, dont l'école a besoin. C'est dans ce sens que le Sgen-CFDT revendique le statut d'établissement public du 1er degré.

Merci de votre attention,